



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	4^{eme}
Nom de site		Numéro	T10597
Adresse du site	23, boulevard bourdon	Hauteur	R+9 (34m)
Bailleur de l'immeuble	Logis Transports	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur site existant 2G/3G/4G.		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	06/05/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	28/09/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	28/11/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) sera orienté vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Entre 15 et 20m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	0°
Estimation	0° < 5V/m - 120° < 1V/m - 240° < 2V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes monobandes par 3 antennes Heptabandes de tailles identiques (2m). 3 autres antennes quadribandes existantes de 1.40m resteront en place et seront rendus inactives. Leurs fréquences seront gérées par les nouvelles antennes.
Zone technique	cinq coffrets techniques supplémentaires de couleur gris seront installés sur les mâts existants à proximité des antennes. Ces coffrets seront invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	36.55m

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Mini-crèche collective Bassompierre/ Crèches et garderies d'enfants	1 Rue Bassompierre	R+5	Non	28m	Inférieur 1V/m
ASS des cités du Secours Catholique / Crèches et garderies d'enfants	4 Rue de l'Arsenal	R+5	Oui	61m	Inférieur 1V/m

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

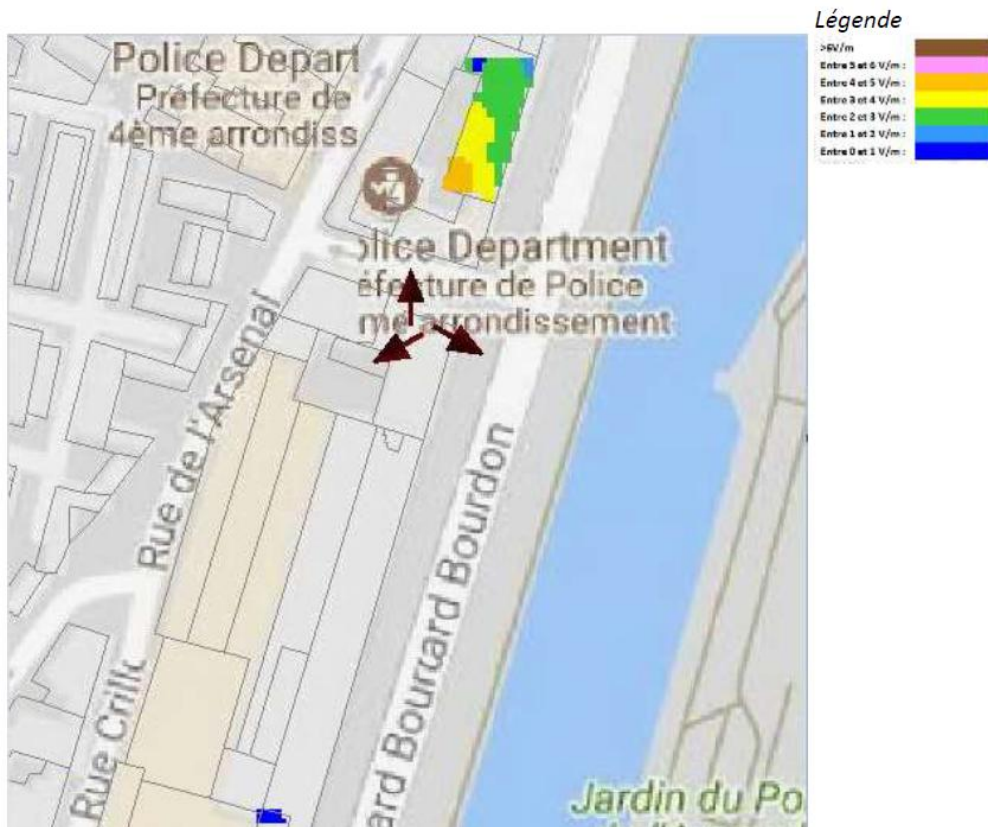


Dans un rayon de 25m, la hauteur au niveau des antennes est supérieure à tous les bâtiments alentours. Il n'y a donc aucun bâtiment en vue directe depuis les 3 azimuts.

Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m.
La hauteur correspondante est de 28,5 m.



LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 0-1 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	28,5 m	28,5 m	19,5 m

Les niveaux calculés dans les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Aucune modification visuelle

Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 120° :



Azimut 240° :

